

Édition – Diffusion

5 – 7, Rue de l'École-Polytechnique 75005 Paris

01 40 46 79 20 (comptoir et renseignement librairie)

Jean-Marie Gillig

L'école laïque
en Alsace et en Moselle

Une histoire inachevée



L'Harmattan

L'école laïque
en Alsace et en Moselle
Une histoire inachevée

JEAN-MARIE GILLIG

Débats laïques

ISBN : 978-2-343-12129-1

20 € • 234 pages

« En Alsace et en Moselle, l'école publique ne sera vraiment laïque que lorsqu'elle ne comportera plus l'enseignement religieux obligatoire qui est une survivance de la loi Falloux de 1850 et de l'Annexion allemande. » Ces premières lignes de l'avant-propos donnent le ton et le sens de cet ouvrage. Dans ces trois départements de l'est de l'Hexagone, le mot « laïcité » n'a pas la même signification que dans les autres départements français. Du reste, bien qu'elle accueille tous les élèves, désormais sans distinction d'appartenance religieuse, l'école publique ne peut pas y être considérée comme vraiment laïque, puisqu'elle est interconfessionnelle, par nature et par dénomination statutaire. Depuis 1918, elle n'a cessé d'être le lieu où s'affrontent ceux qui défendent âprement un statut scolaire local, censé garantir leurs libertés religieuses, et ceux qui s'évertuent à vouloir le modifier pour que soient préservées la liberté de conscience et la liberté de choisir sa propre voie, alors que l'enseignement de la religion est toujours obligatoire dans les établissements scolaires du premier et du second degré, et que persiste une procédure dérogatoire pour pouvoir en être dispensé.

À la lecture de ces pages écrites par un auteur à la fois témoin, acteur des combats laïques et historien de leur passé, le lecteur pourra comprendre pourquoi la laïcité à l'école dans les trois départements encore concordataires reste un enjeu, un objectif, dont la réalisation permettra enfin l'égalité, sur le plan des croyances et des convictions, entre tous les élèves sur tout le territoire national, conformément à la Constitution.

CONTACT PROMOTION ET PRESSE

Doria Le Fur

5, rue de l'École-Polytechnique 75005 Paris

Tél 01 40 46 79 24

doria.lefur@harmattan.fr



www.facebook.com/Editions.Harmattan

@HarmattanParis

www.youtube.com/user/harmattan

L'AUTEUR

Jean-Marie Gillig a exercé en Alsace successivement comme instituteur et inspecteur de l'Éducation nationale. Docteur en sciences de l'éducation, auteur d'une dizaine d'ouvrages consacrés aux problématiques éducatives et scolaires, il poursuit ses recherches sur l'histoire de l'enseignement en France et en Alsace. Il a publié notamment *Histoire de l'école laïque en France*, Éditions L'Harmattan, 2014.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE

AVANT-PROPOS

1. État des lieux : le particularisme confessionnel et scolaire en Alsace et en Moselle
2. Aux sources de la laïcité en Alsace : le consensus des représentants du peuple alsacien contre la loi Falloux du 15 mars 1850
3. Origine et développement de la Ligue de l'enseignement en Alsace et en Moselle
4. Échec des projets d'introduction des lois laïques en Alsace et en Moselle dans les années 1920
5. Obligation et dispenses de l'enseignement religieux des élèves
6. Tentatives d'abrogation du Concordat et du statut scolaire local de 1945 à 1957
7. Comment le SNI et la FEN obtinrent pour les maîtres la fin de l'obligation d'enseigner la religion et la neutralisation des étiquettes confessionnelles
8. Une histoire encore inachevée

ANNEXE

TEXTES JURIDIQUES DE BASE DU STATUT SCOLAIRE LOCAL

TEXTES JURIDIQUES SUR LES DISPOSITIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES MAINTENUES EN VIGUEUR

STATISTIQUES DE L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX

BIBLIOGRAPHIE

SIGLES

EXTRAIT

Chapitre 8 :

Sur le chemin d'une laïcisation progressive de l'école en Alsace et en Moselle, l'obtention de l'optionnalité de l'enseignement religieux n'est qu'une étape qui démontre que l'histoire du statut scolaire local est loin d'être achevée. Sa survie ne tient plus qu'à un fil qui progressivement s'amenuise au fur et à mesure que chute la participation des élèves à l'enseignement religieux. Attendre qu'il se rompe définitivement ? À quel horizon ? Sous quel gouvernement ? Si les Églises catholiques et protestantes en Alsace et en Moselle tiennent tant au maintien d'une heure de religion obligatoire par semaine en milieu scolaire, c'est que leur pastorale ne peut se passer de la contrainte pour assurer la survie de l'enseignement religieux qui est déjà largement compromise. L'école au service de la religion ? Mais c'était précisément le programme de la loi Falloux ! Et aujourd'hui, c'est continuer à avancer à reculons dans le XXI^e siècle !

La défense de la laïcité à l'école mérite, ici et ailleurs en France, quelques vigoureux combats à mener encore par les organisations laïques en même temps que doit se poursuivre ce débat devant l'opinion publique pour que l'école laïque en Alsace et en Moselle devienne une réalité.

BON DE COMMANDE

A retourner à L'HARMATTAN - 7 rue de l'École Polytechnique - 75005 Paris

(adresse valable pour la vente par correspondance uniquement)

Veuillez me faire parvenir exemplaire(s) du livre : *L'école laïque en Alsace et en Moselle*

Prix unitaire de 20 € ; frais de port à ajouter : 3,50 euros + 1 euro par livre supplémentaire

NOM :

ADRESSE.....

Règlement :

1. Par chèque (joint) de €.

2. Par carte bancaire (sauf American Express) ou Paypal

sur Internet à l'adresse paiement.harmattan.fr

3. Par virement en euros sur notre CCP Paris

(IBAN : FR 04 2004 1000 0123 6254 4N02 011 / BIC : PSSTFRPPAR)

Nous possédons plusieurs librairies dans le 5^e arrondissement de Paris, chacune ayant un fonds spécifique. Afin de mieux vous orienter, nous vous invitons à consulter notre site Internet www.harmattan.fr rubrique : Les Librairies Vous y trouverez nos coordonnées, horaires d'ouverture et les thématiques de chaque librairie

Vous pouvez aussi commander cet ouvrage directement à votre libraire habituel

ou sur notre site internet : <http://editions-harmattan.fr>